

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
**BLAIN**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize Décembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 6 Décembre 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Yolande DUBOURG et Véronique LE BORGNE.

<b>OBJET :</b>	<i>Convention de mise à disposition de locaux au Pays Touristique Erdre Canal Forêt.</i>
----------------	--

N° 2018 / 12 / 15

*Les locaux situés 2 place Jean Guihard, sont mis à disposition du Pays touristique Erdre Canal Forêt depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (date de sa création). Ils sont partagés en partie avec l'association du Musée.*

*Dès lors, il convient de prévoir les modalités de cette mise à disposition pour 2018 et 2019 et de convenir du montant du loyer et des charges.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu la note de synthèse et le projet de convention de mise à disposition des locaux envoyés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Vu en Commission Culture – Tourisme – Patrimoine du 13 Novembre 2018,*

*Le Conseil Municipal*

*APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des locaux à intervenir entre la Commune de Blain et le Pays Touristique Erdre Canal Forêt.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 17 Décembre 2018,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20181213-CM-2018-12-15-  
DE  
Date de télétransmission : 17/12/2018  
Date de réception préfecture : 17/12/2018